

Révision des limites des circonscriptions électorales—Loi

est aussi partie intégrante de Nickel Belt que Walden, Valley-Est, Onaping ou encore Whitefish où je réside.

M. McGrath: Tout le monde en voiture!

Mme Erola: Embarquez donc! Nous vous accueillerions volontiers mais malheureusement on ne pêche pas là-bas.

Monsieur le Président, Saint-Charles a été placé, me semble-t-il, dans une situation tout à fait absurde. Les habitants d'un côté de la rue doivent appeler à mon bureau de Sudbury pour communiquer avec leur représentant fédéral, pendant que leurs voisins d'en face doivent s'adresser à Kirkland Lake, une localité fort sympathique, mais aussi différente que Sudbury l'est de Calgary.

Ce qui m'étonne le plus, je devrais dire ce qui m'inquiète le plus, monsieur le Président, c'est que selon la proposition initiale, Nickel Belt aurait perdu la ville d'Onaping Falls. Nous avons protesté en suivant la voie normale. Non seulement cette localité est liée à l'ensemble des localités du bassin du nickel à cause de la géographie, du commerce, mais elle fait partie de la municipalité régionale de Sudbury.

Des centaines de particuliers de toute la région et moi-même avons protesté vigoureusement contre cette amputation pratiquée sur Sudbury. Nous avons protesté avec tant de véhémence que cette absurdité a fini par être rectifiée. Toutefois, vous pouvez imaginer ma surprise à l'annonce des changements, la proposition prévoyant une situation semblable selon laquelle la ville de Nickel Centre serait rattachée à un milieu électoral manifestement étranger.

● (1420)

Nickel Centre, comme Onaping Falls, est membre de l'administration régionale et profite de tous les services communs qu'une administration publique peut offrir dans une région donnée. Bien que Nickel Centre, dois-je ajouter, soit fière de son caractère particulier, elle fait néanmoins partie intégrante de la municipalité régionale dont le centre est Sudbury. Elle compte sur l'agglomération de Sudbury pour ses intérêts commerciaux, ses moyens de transport, ses médias et ses réseaux d'information.

Les habitants de cette région ne peuvent seulement s'imaginer que les gens de Nickel Centre puissent ou devraient se séparer du bassin de Sudbury et se joindre de façon arbitraire à la circonscription de Timiskaming dont le noyau se trouve à Kirkland Lake. On pourrait en rire si on ne niait pas de la sorte toutes ces années pendant lesquelles cette localité a été associée aux autres agglomérations du bassin de Sudbury.

Je suis convaincue que cette anomalie ne résulte pas d'un choix délibéré tenant compte des répercussions qu'un tel changement aurait sur la population. Je voudrais maintenant aborder une autre question, celle de Saint-Charles.

[Français]

En ce qui concerne Saint-Charles, monsieur le Président, je dois dire aux honorables députés qu'un foyer en opposition est triste à voir. Comme je viens de le signaler, cette proposition

fait appel à la collectivité et à ses voisins d'être divisés en deux, dans une région relativement isolée, contraints à la recherche de représentation politique dans des centres géographiquement séparés, ceux de Kirkland Lake et Sudbury. En plus des inconvénients imposés aux résidents à l'est du village, tous les citoyens sont affectés par cette situation confuse.

[Traduction]

Bien qu'on ait probablement voulu bien faire en apportant cette modification, j'exhorte la Commission à en examiner plus attentivement les conséquences et à redonner à la localité divisée de Saint-Charles son intégrité et sa vitalité dans la circonscription de Nickel Belt.

Je dois souligner, monsieur le Président, dans cette discussion, que je défends aujourd'hui la cause de mes électeurs de la périphérie du Nickel Belt parce qu'il y a de toute évidence une mauvaise répartition de la population entre les circonscriptions du nord de l'Ontario. Si Nickel Belt est toujours victime des différents plans de réforme de la carte électorale, et ce n'est pas la première fois, c'est que ma circonscription est la plus peuplée des circonscriptions du nord de l'Ontario et que Timiskaming, au nord-est, compte le moins d'électeurs dans cette région. Ainsi, comme la Commission recherchait d'abord d'électeurs, je présentais évidemment la cible idéale.

Je voudrais dire à la Commission, monsieur le Président, que prétendre que la population est insuffisante dans le Timiskaming, et qu'il faut lui trouver de nouveaux électeurs constitue une déformation de la réalité, selon les données démographiques actuelles de la circonscription de Timiskaming. Je suis fermement convaincue—et j'ai l'impression que l'actuel député de Timiskaming (M. MacDougall) est de mon avis—que le recensement de 1981 a eu lieu à une époque où la population était anormalement faible, sur un territoire où la courbe démographique suit les hauts et les bas de l'exploitation minière dans cette région.

Je prétends qu'à l'heure actuelle, la population est beaucoup plus élevée qu'à l'époque du recensement, et j'irais même plus loin en disant qu'avant les prochaines élections ou la mise en vigueur du redécoupage, si elle a lieu avant les élections, je sais que les mesures prises par le gouvernement en vue de préserver et d'accroître la base agricole, commerciale et industrielle de Timiskaming continueront à porter des fruits et que la population de cette localité augmentera en conséquence.

J'ajoute, monsieur le Président, que même s'il est normal de choisir la circonscription la plus peuplée lorsqu'on veut justifier le maintien d'une circonscription ou créer de nouvelles limites électorales, les données démographiques dans ma circonscription ne dépassent pas énormément celles que prévoit la loi. Je vais être plus précise. La loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales stipule que le quota électoral de cette circonscription doit être de 82,143. Cependant, comme la loi prévoit un écart de plus ou moins 25 p. 100, cela donne un maximum de 102,679 et un minimum de 61,607. Avec 85,000 habitants, la circonscription de Nickel Belt représente un juste milieu et elle est tout à fait conforme aux lignes directrices.